



Voiture en LOA immobilisée et prêt d'un véhicule

Par **Yohan P**, le **03/02/2017** à **19:00**

Bonjour,

J'ai une DACIA en LOA depuis mai 2016. Donc encore sous garantie. J'ai pris un rendez-vous car j'ai un souci avec la boîte de vitesse (elle craque de la 1ère à la seconde). Ils vont me l'immobiliser une journée pour voir le problème et après en fonction si ils choisissent de changer l'embrayage complet ou de changer juste la pièce défectueuse de l'embrayage, elle sera immobilisée plus longtemps.

Ma question est la suivante : incombe t'il au vendeur de me rembourser le préjudice résultant de cette immobilisation, à savoir, la location d'un véhicule ou doit il me fournir un véhicule dit de courtoisie?

Et si oui, quelle article puis je lui montrer pour ne pas qu'il me "balade" ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **03/02/2017** à **23:41**

Bsr,

Si rien n'est spécifié sur votre contrat de leasing, vous n'avez pas plus droit à un véhicule que n'importe quel propriétaire de sa voiture.

Les garages ou concessions n'offrent pas systématiquement un véhicule de courtoisie et il n'y

a aucun texte qui les obligent à le faire.

Par **Lag0**, le **04/02/2017** à **09:39**

[citation]incombe t'il au vendeur de me rembourser le préjudice résultant de cette immobilisation[/citation]

Bonjour,

Pourquoi parlez-vous de vendeur ? Si c'est une LOA, vous avez ce véhicule en location, vous ne l'avez pas acheté.